

COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET DE CONCILIATION
DE LA CONVENTION COLLECTIVE



NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT
(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)
REUNION PARITAIRE DU 12/10/09

Président de la Commission représentant l'Etat : M. PERRIN Hubert.

F.G.T.E.-C.F.D.T. représentée par :

M. QUIROGA Pascal, Coordinateur National TDF
M. BONCI Didier, BRINK'S EVOLUTION
M. BOURGEON Stéphane, LOOMIS France
M. ARNOUX Jean-Louis, SAZIAS

Organisations Patronales :

Union des Fédérations du Transport représentée par M. MUGNIER.
OTRE représentée par M. Nussac.

F.E.D.E.S.F.I. représenté par :

M. MONTI, Entreprise BRINK'S, Directeur des Ressources Humaines
M. KOCZOR, Entreprise LOOMIS, Directeur des Ressources Humaines

En préambule, La CFTC demande la parole et annonce qu'elle n'est plus signataire de l'accord concernant la FCO adaptée au Transport de fonds.

M. Mugnier indique que le projet FCO est retiré.

La FGTE CFDT demande des précisions à l'OTRE qui s'était engagé à fournir une liste de ses adhérents.

L'OTRE refuse d'assumer ses derniers engagements sur le sujet et renvoie les différents partenaires à éventuellement contester sa présence devant la justice en rappelant qu'elle est désormais une organisation reconnue par le ministère.

M. PERRIN affirme qu'il regrette une telle attitude qui n'est pas dans les habitudes de fonctionnement de cette instance paritaire.

Finalement, M. PERRIN ouvre la séance du jour en expliquant avoir été destinataire des revendications de l'Intersyndicale concernant la négociation des salaires de la convention collective.

M. Mugnier explique la situation de crise qui est traversée par l'activité Transport.

L'Intersyndicale indique que la situation actuelle sur les salaires est le fruit d'un retard de la profession sur les sociétés leaders du métier qui n'est plus admissible et confirme qu'elle attend un coup de pouce significatif sur les revendications transmises.

La FGTE CFDT, précise par ailleurs que le transport de fonds a pour l'instant été relativement épargné par les effets de la crise et que des activités sont en ébullitions, notamment l'activité « DAB ».

M. Mugnier effectue la présentation des propositions patronales rejointes également par l'OTRE :

SALAIRES ET PRIMES

A. Tableau des salaires minimaux professionnels garantis en euros à l'embauche, pour 35 heures hebdomadaires ou 151,67 heures mensuelles)

Coefficients	A compter du 1^{er} décembre 2009
130 CF	1 363,32 €
140 CF	1 463,43 €
150 CF	1 567,20 €
110	1 348,00 €
115	1 364,79 €
120	1 369,56 €
125	1 403,84 €
130	1 404,85 €
140	1 477,52 €
145	1 556,83 €

150	1 598,34 €
160	1 639,51 €

B. Montant de la prime de risques en euros (article 27 de l'Accord national professionnel)

Convoyeurs de fonds

Montant annuel brut au titre de 2008	Montant mensuel brut à compter du 1 ^{er} juillet 2008
2 732,96 €	233,45 €

Personnels chargés de l'alimentation des distributeurs de billets (coefficient 125)

Montant annuel brut au titre de 2008	Montant mensuel brut à compter du 1 ^{er} juillet 2008
1 182,19 €	101,50 €

C. Prime de monitorat

Montant mensuel brut calculé au prorata du temps de présence dans le mois (au sens de l'art.26b de l'Accord) : 76,23 €.

La FGTE CFDT est consternée par ces propositions « petits bras » qui n'ont aucun rapport avec le travail effectué par l'Intersyndicale.

La FGTE CFDT estime que ces propositions sont l'œuvre d'un patronat rétrograde et arrogant qui ne mérite que le goudron et les plumes.

Rejointe par les autres organisations syndicales, la FGTE CFDT annonce que la fin d'année se passera au son du clairon et des micros dans la rue de façon identique au secteur de la Route.

M. Koczor annonce finalement que FEDESFI pourrait revoir sa copie sur certains sujets.

M. Perrin encourage la Fédération FEDESFI à des efforts supplémentaires et propose une ultime date de négociation le 02 décembre.

L'équipe F.G.T.E.-C.F.D.T. TRANSPORT DE FONDS